

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à 20H30, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 07 mai 2018

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 07 mai 2018

Etaient présents : Mme Régine CATIN, maire, Mmes et MM P. VERITE, et F. RANGER, adjoints, E. BEC, F. LAURENT, B. DURAND, C. CHEVREUX, J.P. MONS, F. JOST, M. BAUDOT, P. DUVIC, L. TRICHET, A. FONT.

POUVOIRS : Mr Philippe BOURGEOIS à Mme Régine CATIN
Mme Sandrine LION à Mme Fabienne RANGER
Mme Anne-Marie GERVAIS à Mme BAUDOT Martine
Mme Marie-Paule FOUACHE à Mr Jean-Pierre MONS

Absents excusés : Madame Marie-Claude JOLY, Mr Jacques CAILLEUX,

Secrétaire de séance : Anne-Marie GERVAIS

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 avril 2018

1 - REMPLACEMENT CHAUDIERE GENDARMERIE

Madame le Maire indique que la chaudière du local professionnel de la brigade de gendarmerie est définitivement hors de service, et définitivement irréparable.

Il convient de prévoir son remplacement. Madame Le Maire indique avoir demandé à plusieurs sociétés des devis et les présente à l'assemblée. Après étude des 2 devis proposés, et après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition moins-disante faite par la société DEBERNARD située à ALLONNES à savoir : chaudière gaz murale marque CHAPPEE, modèle INITIA 1.24 FFV - pour un prix de : 6 019 € TTC.

Concernant le prestataire de service, après en avoir délibéré, il est proposé de retenir l'entreprise AMD CHAUFFAGE pour la visite de contrôle.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer le bon de commande.

Voté à l'unanimité

2 - BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE

Pour rappel, le loyer annuel payé par le service immobilier de la direction départementale de la gendarmerie à la commune a été réévalué par le service des domaines à 96 942 € pour 2018. Il sera révisé tous les 3 ans.

Madame le Maire explique que faisant suite aux nombreux échanges et réunions concernant la renégociation du bail qui lie la commune avec AUXIFIP, il est proposé par AUXIFIP :

- un avenant à la convention pour un prolongement de bail de 5 ans, et pour une durée totale de 35 ans ;
- un avenant à la convention de mise à disposition avec un nouveau loyer financier payé par la commune calculé sur le capital restant dû, soit un montant annuel de 113 157 €, fixe, payable jusqu'en 2038.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Mme le Maire, Régine CATIN, à signer l'avenant numéro 1 au bail emphytéotique administratif, ainsi que l'avenant numéro 1 à la convention de mise à disposition dont les projets sont annexés à la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

3 - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier en date du 26 avril 2016, complété par délibérations des comités syndicaux des 25 avril et 19 décembre 2017 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Article 1 :

La collectivité de Fontevraud l'Abbaye décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante : EP140-18-157 : «suite dépannage, réparation des encastrés de sol 418 et 419, Place des Plantagenêts».

- montant de la dépense : 2 109,25 € net de taxe
- taux du fonds de concours : 75 %
- montant du fond de concours à verser au SIEMML : 1 581,94 € net de taxe.

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 26 avril 2016 et complété les 25 avril et 19 décembre 2017.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du SIEMML,

Le comptable de Fontevraud l'Abbaye

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

4 - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEMML POUR LES OPERATIONS DE REPARATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier en date du 26 avril 2016, complété par délibérations des comités syndicaux des 25 avril et 19 décembre 2017 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Article 1 :

La collectivité de Fontevraud l'Abbaye décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante : EP140-18-159 : «suite demande mairie, remplacement du candélabre n° 233, Cité des Moulins ».

- montant de la dépense : 1 095,86 € net de taxe
- taux du fonds de concours : 75 %
- montant du fond de concours à verser au SIEMML : 821,90 € net de taxe.

Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML le 26 avril 2016 et complété les 25 avril et 19 décembre 2017.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du SIEMML,

Le comptable de Fontevraud l'Abbaye

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

5 - Modification inscription de l'itinéraire « Forêt et Architecture » au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée non motorisée (pédestre, équestre, VTT), chemin du Petit Puy

Informé

- que dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme et de promenade et de randonnée, un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a été élaboré en liaison avec le Comité départemental du tourisme de l'Anjou.
- que ce plan, qui est consigné dans un document administratif et technique consultable au Conseil départemental, comprend un ou des itinéraires, mentionnés sur la liste ci-dessous, et référencés au tableau d'assemblage du chemin joint également à cette délibération :
- Circuit Forêt et Architecture

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Circuit Forêt et Architecture :

- Approuve l'ouverture au public des chemins ruraux non encore ouverts référencés au tableau d'assemblage des chemins, et annexé à la présente délibération ;

- Approuve la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, de l'itinéraire tel qu'il est référencé au tableau d'assemblage du chemin ci-annexé, pour la (les) pratique(s) suivante(s) : X pédestre • équestre • VTT
- Approuve la demande de déclassement au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, pour ledit itinéraire tel qu'il est référencé au tableau de déclassement du chemin ci-annexé, pour la (les) pratique(s) suivante(s) : • pédestre • équestre • VTT
- Approuve la convention relative aux modalités de passage, de balisage et d'entretien des sentiers ci-annexée, à conclure avec le Département.
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote : contre : 1 pour : 18

6 – Inscription du chemin de Saint Martin au Plan départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée non motorisée (pédestre, équestre, VTT).

Informé

- que dans le cadre des actions menées en faveur du développement du tourisme et de promenade et de randonnée, un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a été élaboré en liaison avec le Comité départemental du tourisme de l'Anjou.
- que ce plan, qui est consigné dans un document administratif et technique consultable au Conseil départemental, comprend un ou des itinéraires, mentionnés sur la liste ci-dessous, et référencés au tableau d'assemblage du chemin joint également à cette délibération :
- Chemin Saint Martin

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Chemin Saint Martin :

- Approuve l'ouverture au public des chemins ruraux non encore ouverts référencés au tableau d'assemblage des chemins, et annexé à la présente délibération ;
- Approuve la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, de l'itinéraire tel qu'il est référencé au tableau d'assemblage du chemin ci-annexé, pour la (les) pratique(s) suivante(s) : X pédestre • équestre • VTT
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote : contre : 1 pour : 18

7 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE LA COTE

Le CNPE de Chinon s'est désengagé de sa réservation à l'année de la crèche / multi accueil de Turquant. Un certain nombre de Berceaux sont donc disponibles, et sans réservation à l'année. Les conséquences financières sont importantes. Le budget consacré, actuellement, est plafonné à 800 € par an et par adhérent. Le coût est de 1 200 € par an.

Afin de compenser cette perte financière, il est proposé de passer de 1 200 € par an à 2 000 € par an. Afin de permettre cette augmentation, le syndicat de la côte demande le changement des statuts de la compétence 4 (crèche / halte garderie). Le sens global des statuts reste inchangé, les termes concernant la réservation à l'année d'un berceau ne précisent plus le coût de réservation comme dans les précédents statuts. Le coût plafonné pour l'adhésion, reste lui, inchangé.

Vote : abstention : 1 – pour : 18

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Mme le Maire, Régine CATIN, à signer la modification des statuts du syndicat de la côte

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

La contribution forfaitaire annuelle 2018 pour l'entretien préventif du réseau d'éclairage public sera de 3 953,40 €.

Le trottoir de chez Monsieur MONSSU est très endommagé suite aux travaux eau assainissement rue Saint-Lazare : avertir la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

Madame Carole CHALIGNY prendra les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 9 juillet 2018

La société ACTS JUSTEAU interviendra sur les murs de la rue Saint Mainboeuf. Les travaux seront réalisés en mai en juin 2018.

Réfection de la fontaine : un test en eau pourrait être effectué par la société le jeudi 17 mai

Saumur Agglo propreté a annoncé par voie de presse que le ramassage des ordures ménagères pourrait ne se faire qu'une fois tous les 15 jours. Une réflexion est en cours pour des solutions de substitutions. De plus la loi relative à la sécurité routière interdit à ces véhicules de reculer sur la voie publique Monsieur Philippe BOURGEOIS a été contacté à ce sujet.

Rendez-vous avec le cabinet d'expertise concernant le mur éboulé de Monsieur BRUNEAU est prévu le 12 juin 2018

Des pierres du mur de la propriété VIERRON, impasse de Beaulieu sont tombées

La Croix-Rouge va mener une campagne de sensibilisation et de recherche de soutiens réguliers auprès du grand public en porte-à-porte du 21 au 26 mai 2018

Le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine organise un défi familles à alimentation positive depuis 2017 : résultats le 2 juin 2018 à 17 h 00 à Saint Georges sur Layon

Remerciements à Monsieur VASSILEV qui nous a offert une sculpture représentant le blason de la commune créé selon les armoiries de Mathilde d'ANJOU (seconde abbesse de l'Abbaye Royale, en 1149 après Petronille de CHEMILLÉ, elle reçoit la visite d'Aliénor d'AQUITAINE vers 1152).

Prochaines réunions :

28 mai 2018 : 10 h 00. Rendez-vous avec Monsieur MICOUD, directeur SPL Tourisme SVL

14 h 30 : Rendez-vous ZAC en présence de tous les intervenants concernés.

29 mai 2018 : commission fleurissement à 18 h 00

Madame DAMAS, secrétaire départementale, demande un rendez-vous dans le cadre de sa délégation au sein de la Commission des Solidarités du Département avec le conseil municipal et le CCAS :

date à confirmer : 13 juin 2018 à 10 h 00.

- 20 juin 2018 à 20 h 00 : commission affaires scolaires
- 4 juillet 2018 à 17 h 00 : conseil communautaire
- 14 juillet : médaille de la ville pour le départ à la retraite de notre facteur : Monsieur PONTOUIS

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL (avec conseil du développement) : mardi 5 juillet à 19 h 00